



**NATIONS
UNIES**

EP

UNEP(DEPI)/MED BUR.84/2



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

19 mai 2017
Original : anglais

84^{ème} Réunion du Bureau des Parties contractantes à la
Convention pour la protection du milieu marin
et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles

Athènes (Grèce), 19-20 juin 2017

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

Pour des raisons environnementales et économiques, le tirage du présent document a été restreint. Les participants sont priés d'apporter leurs copies à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Ordre du jour provisoire annoté

Introduction

1. À l'invitation du Gouvernement grec et en consultation avec la Présidente et les membres du Bureau, la 84^{ème} Réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles aura lieu à Athènes (Grèce) les 19 et 20 juin 2017.
2. La documentation sera disponible en anglais et en français. Conformément à la pratique établie, la documentation d'avant-session ne sera pas disponible en version papier. Les participants sont instamment priés de la télécharger sur leurs ordinateurs avant la réunion.
3. Les annotations ci-dessous à l'Ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat pour aider la réunion dans ses délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour : **Ouverture de la réunion**

4. La réunion sera ouverte par Mme Christina Baritaki, Présidente du Bureau, le 19 juin 2017 à 09h30.

Point 2 de l'ordre du jour : **Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux**

Documents de travail	UNEP(DEPI)/MED BUR.84/1_Ordre du jour provisoire UNEP(DEPI)/MED BUR.84/2_Ordre du jour provisoire annoté
-----------------------------	---

5. Le Règlement intérieur des réunions et des conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles s'appliquera *mutatis mutandis* à cette réunion.
6. L'Ordre du jour provisoire préparé par le Secrétariat figure dans le document UNEP(DEPI)/MED BUR.84/1 et est annoté dans le présent document.
7. La réunion examinera et adoptera l'ordre du jour provisoire.
8. Le Bureau devrait pouvoir traiter tous les points à l'Ordre du jour lors de cette réunion qui se déroulera sur deux jours. Il est prévu de clore la réunion le 20 juin 2017 à 18 h 00 après l'adoption de ses conclusions et recommandations.
9. Conformément à la pratique convenue et à l'article VII du Mandat du Bureau, le rapport définitif de la réunion sera très succinct et sera préparé par le Secrétariat puis envoyé par voie électronique aux Points Focaux des Parties contractantes au plus tard un mois après la réunion.

Point 3 de l'ordre du jour : **Rapport sur l'état d'avancement des activités menées durant la période allant de septembre 2016 à mai 2017**

Documents de travail	UNEP(DEPI)/MED BUR.84/3_Rapport sur l'état d'avancement des activités menées durant la période allant de septembre 2016 à mai 2017 UNEP(DEPI)/MED BUR.84/4_ Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des décisions de la CdP 19
-----------------------------	--

10. Le Coordinateur du PAM, M. Gaetano Leone, présentera le document intitulé « Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités menées durant la période allant de septembre 2016 à mai 2017 » (UNEP(DEPI)/MED BUR.84/3). Le document contient également une courte section sur les « Enjeux d'une mise en œuvre rationnelle du Programme de travail 2016-2017 ».
11. Le Secrétariat présentera également la version actualisée du « Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des décisions de la CdP 19 » (UNEP(DEPI)/MED BUR.84/4).

12. Les membres du Bureau sont invités à faire des observations et à prendre note des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités menées et à conseiller le Secrétariat conformément au Mandat du Bureau.

Point 4 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétariat sur les questions financières et administratives

Documents de travail UNEP(DEPI)/MED BUR.84/5_Rapport du Secrétariat sur les questions financières et administratives

13. Le Secrétariat présentera aux membres du Bureau une situation financière en vue de recueillir leurs observations et recommandations, sur la base du « Rapport du Secrétariat sur les questions financières et administratives » (UNEP(DEPI)/MED BUR.84/5) concernant l'état des contributions, le personnel, les questions administratives et les rapports de consultations.

Point 5 de l'ordre du jour : Questions particulières

Documents de travail UNEP(DEPI)/MED BUR.84/6_Rapport du Secrétariat sur les questions particulières

14. Le Coordonnateur présentera le « Rapport du Secrétariat sur les questions particulières » (UNEP(DEPI)/MED BUR.84/6).

15. Le Bureau sera invité à examiner les questions suivantes :

a) État de ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles

16. Le Coordonnateur fera part au Bureau des dernières informations sur les questions relatives à l'état de la ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles. Le Bureau devrait discuter des conditions d'une meilleure promotion de la ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.

b) Évolution des accords avec les pays hôtes hébergeant des Centres d'activités régionales

17. Le Coordonnateur présentera l'état de chaque accord avec les pays hôtes hébergeant des Centres d'activités régionales et les progrès réalisés depuis la dernière réunion du Bureau. Le Bureau sera invité à discuter des défis rencontrés et à donner des orientations sur la voie à suivre.

c) Passage à un système de Points focaux thématiques

18. Le Coordonnateur présentera un document sur le passage à titre expérimental des Points Focaux des PAP/CAR et des ASP/CAR aux Points Focaux des GIZC et des SPA/BD respectivement, en précisant notamment la nécessité d'une légère révision des Mandats respectifs. Le Bureau devrait discuter de cette question et donner des orientations en conséquence.

d) Production de rapports et respect des obligations

19. En ce qui concerne les rapports et le respect des obligations, ainsi que la référence aux paragraphes pertinents de la Décision IG.22/15 relative aux *Mécanismes et procédures de conformité, aux membres et au programme de travail du Comité de respect des obligations pour l'exercice biennal 2016-2017* et de la Décision IG.22/16 relative à l'*Élaboration des rapports sur la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses protocoles ; section opérationnelle du formulaire de rapport pour le Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée*, le Secrétariat fera part au Bureau de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Décision IG. 22/16.

e) Évaluation du PAM II

20. Le Coordonnateur informera le Bureau de l'état d'avancement de la mise en œuvre des conclusions de la CdP 19 sur cette question, conformément aux conclusions de la 83^{ème} Réunion du Bureau (paragraphe 43 du document UNEP(DEPI)/MED BUR.83/7). En particulier, le Bureau sera informé des résultats de la Réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur l'évaluation du PAM II (Athènes, Grèce, 16-17 mai 2017) afin qu'il donne des orientations sur la voie à suivre

f) Coopération et partenaires

21. Le Secrétariat fera part au Bureau des efforts visant à contribuer à la gouvernance et à la coopération à l'échelle régionale ainsi qu'à améliorer la visibilité et l'impact du système d'ONU Environnement/PAM-Convention de Barcelone.

22. En ce qui concerne les paragraphes pertinents de la Décision IG.22/18 sur la Coopération et les Partenaires, le Coordonnateur informera les membres du Bureau de l'évaluation de la demande d'accréditation de « Plastics Europe AISBL » et de « Youth Love Egypt », en tant que Partenaires d'ONU Environnement/PAM, pour examen et approbation du Bureau.

g) Sensibilisation, information et communication

23. Le Coordonnateur fera brièvement le point sur les activités et les plans d'information et de communication pour l'exercice biennal dans ce domaine.

24. Le Bureau sera invité à faire part de ses observations et de ses considérations sur la question et à donner des conseils quant à l'amélioration de la visibilité et de l'impact d'ONU Environnement/PAM-Convention de Barcelone.

h) Préparatifs des principales réunions du PAM (Réunion des Points Focaux du PAM, 17^{ème} Réunion de la CMDD, CdP 20)

25. Le Coordonnateur présentera les progrès réalisés dans les préparatifs des principales réunions du PAM (Réunion des Points Focaux du PAM, 17^{ème} Réunion de la CMDD, CdP 20). Les membres du Bureau devraient discuter des principaux thèmes et du sujet de ces réunions et donner des orientations supplémentaires sur ces questions.

26. Le membre du Bureau originaire d'Albanie, pays hôte de la CdP 20, donnera des informations sur l'organisation de l'événement.

Point 6 de l'ordre du jour : Préparation du projet de Programme de travail et de Budget 2018-2019

Documents de travail UNEP(DEPI)/MED BUR.84/6_Rapport du Secrétariat sur les questions particulières
--

27. Le Secrétariat présentera les progrès réalisés et les principaux éléments concernant la préparation du projet de programme de travail et de budget 2018-2019. Le Bureau sera invité à faire part de ses observations et de ses considérations sur la question.

Point 7 de l'ordre du jour : Date et lieu de la 85^{ème} Réunion du Bureau

28. Le Bureau sera invité à décider de la date et du lieu de sa 85^{ème} Réunion.

29. La version actualisée du « Calendrier indicatif des réunions et des événements internationaux majeurs du PNUE/PAM » est présentée dans le document UNEP(DEPI)/MED BUR.84/Inf.3.

Point 8 de l'ordre du jour : Questions diverses

30. Le Bureau examinera d'autres questions qui pourraient être soulevées par ses membres.

Point 9 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

Documents de travail UNEP(DEPI)/MED BUR.84/7_Rapport : Conclusions et recommandations
--

31. Le Secrétariat soumettra pour adoption un ensemble de conclusions et de recommandations préparées conformément à l'article VII du Mandat du Bureau.

Point 10 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

32. La Présidente du Bureau devrait clôturer la réunion le mardi 20 juin 2017 à 18h00.

PROGRAMME

Lundi 19 juin 2017			
Heure	Point de l'ordre du jour		Documents
09:30 – 09:45	1. Ouverture de la réunion 2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux	La Présidente du bureau	UNEP(DEPI)/MED BUR.84/1 UNEP(DEPI)/MED BUR.84/2
09:45 – 10:30	3. Rapport d'activités pour la période allant de mars à août 2016	Le Secrétariat	UNEP(DEPI)/MED BUR.84/3 UNEP(DEPI)/MED BUR.84/4 UNEP(DEPI)/MED BUR.84/Inf.4
10:30 – 11:30	4. Rapport du Secrétariat sur les questions financières et administratives	Le Secrétariat	UNEP(DEPI)/MED BUR.84/5
11:30 – 12:30	5. Questions particulières	Le Secrétariat	UNEP(DEPI)/MED BUR.84/6
12:30 – 14:00	<i>Pause déjeuner</i>		
14:00 – 17:00	5. Questions particulières (suite)	Le Secrétariat	UNEP(DEPI)/MED BUR.84/6
Mardi 20 juin 2017			
09:30 – 10:30	5. Questions particulières (suite)	Le Secrétariat	UNEP(DEPI)/MED BUR.84/6
10:30 – 12:00	6. Préparation du projet de Programme de travail et de Budget 2018-2019	Le Secrétariat	UNEP(DEPI)/MED BUR.84/6
12:00 – 12:30	7. Date et lieu de la 85 ^{ème} Réunion du Bureau 8. Questions diverses	Le Secrétariat	UNEP(DEPI)/MED BUR.84/Inf.3
12:30 – 15:00	<i>Pause déjeuner prolongée (Préparation du projet de liste de conclusions et de recommandations pour adoption)</i>		
15:00 – 17:30	9. Conclusions et recommandations	Le Secrétariat	UNEP(DEPI)/MED BUR.84/7
17:30 – 18:00	10. Clôture de la réunion	La Présidente du bureau	